Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20170925-VD20170925-015-DE
Date de télétransmission : 26/09/2017
Date de réception préfecture : 26/09/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2017

MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHI - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme REVEL (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHI) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme MASLOUHI) - M. ROZOY (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)
Membres absents : M. MARTIN

OBJET
DE LA DELIBERATION

École Nationale Supérieure d'Art – Convention de partenariat – années 2017-2018-2019

Madame Martin, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon a la volonté de mettre en place une politique de développement culturel ouverte à tous les arts et d'inciter largement le public à approcher ces différentes esthétiques.

Dans ce contexte, elle a souhaité apporter son soutien à l'activité de l'École Nationale Supérieure d'Art en tant qu'acteur essentiel à la formation en arts visuels. C'est ainsi qu'une convention de partenariat tripartite (ENSA, Ville de Dijon et Grand Dijon) et triannuelle (2014-2015-2016) a été signée.

Dans la continuité de la précédente convention, l'ENSA, la Ville de Dijon et Dijon Métropole ont décidé de conclure une nouvelle convention pour les années 2017-2018-2019 définissant les axes sur lesquels la Ville, Dijon Métropole et l'ENSA pourraient collaborer.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de convention de partenariat à conclure entre la Ville, Dijon Métropole et l'École Nationale Supérieure d'Art de Dijon, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - m'autoriser à signer la convention définitive ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette convention.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ